



vivre l'avenir

Conseil municipal du 10 février 2026 - 19 h 00 - Salle du Conseil
Convoqué le 4 février 2026

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2026**

LISTE DES MEMBRES

PRÉSENTS

M. François MORTON, Mme Bénédicte ALLIER-COÏNE, M. Richard MÉZIÈRES, Mme Florence COQUART, M. Roger ADÉLAÏDE, Mme Nathalie PECNARD, M. Olivier PAREJA, Mme Virginie VAIRON, M. Raphaël DEFAIX, Mme Danielle MAJCHERCZYK, M. Ali BENABOUD, Mme Francine LACROIX, Mme Cindy MUGERIN (*arrivée après le vote du PV du CM du 16 décembre 2025*), Mme Sarah RABAULT, Mme Caroline DE BRAUER (*arrivée après le vote du PV du CM du 16 décembre 2025*), M. Jean-François RANJARD, Mme Sabine BASSE-MENDY (*arrivée après le vote du PV du CM du 16 décembre 2025*), M. Christian GRANDE, Mme Fabienne JOSSE, M. Jean-Louis BARRE, M. Pascal HENRY, M. Luc GUILLEUX, M. Rodolphe BARRY, M. Didier MOREL, Mme Zora DAÏRA, M. Philippe CHANCELIER, M. Samba NIANGANÉ, M. Sami BOUSSAÏD (*arrivé après le vote du PV du CM du 16 décembre 2025 et jusqu'au point : Rapport d'orientations budgétaires 2026 inclus*)

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Quentin DEMMER pouvoir à Mme Fabienne JOSSE
M. Driss AKKAOUI pouvoir à M. Jean-François RANJARD
M. Sébastien MERRIEN pouvoir à Mme Nathalie PECNARD
M. Adlène ASKRI pouvoir à M. Olivier PAREJA
M. Hadi HMAMED pouvoir à M. Samba NIANGANÉ
Mme Cindy MUGERIN pouvoir à M. Richard MÉZIÈRES (*uniquement pour le vote du PV du CM du 16 décembre 2025*)
Mme Sabine BASSE-MENDY pouvoir à M. Christian GRANDE (*uniquement pour le vote du PV du CM du 16 décembre 2025*)

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

M. Samuel TORRERO, Mme Annick CAVELAN
Mme Caroline DE BRAUER (*uniquement pour le vote du PV du CM du 16 décembre 2025*)
M. Sami BOUSSAÏD (*pour le vote du PV du CM du 16 décembre 2025 et à partir du point : Rapport annuel 2024 sur la gestion du marché forain communal*)

PRÉSIDENT DE SÉANCE

M. François MORTON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Raphaël DEFAIX

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES QUI PEUT ÊTRE SAISI DE MANIÈRE DÉMATERIALIZED À PARTIR DU SITE WWW.TELEREOURS.FR DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS À COMPTER DE LA DATE LA PLUS TARDIVE DES DEUX DATES SUIVANTES :
DATE DE SA RÉCEPTION EN PRÉFECTURE ou DATE DE SA PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE ET/OU DE SA NOTIFICATION
DANS CE MÊME DÉLAI, UN RECOURS GRACIEUX PEUT ÊTRE DÉPOSÉ DEVANT L'AUTORITÉ TERRITORIALE. CE RECOURS SUSPEND LE DÉLAI DE RECOURS CONTENTIEUX QUI COMMENCERA À COURIR À COMPTER DE LA RÉPONSE EXPRESSE DE L'AUTORITÉ TERRITORIALE OU, À DÉFAUT DE RÉPONSE, DEUX MOIS APRÈS L'INTRODUCTION DU RECOURS GRACIEUX

DÉLIBÉRATION N°2026_02_001	Rapport Transition écologique 2025	17
Subvention exceptionnelle en faveur de l'association Al Atlas dans le cadre du Téléthon 2025	DÉLIBÉRATION N°2026_02_009	
	Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement	21
DÉLIBÉRATION N°2026_02_002	DÉLIBÉRATION N°2026_02_010	
Rapport d'activité 2024 de Saint-Quentin-en-Yvelines	Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public intercommunal d'élimination des déchets	23
DÉLIBÉRATION N°2026_02_003	DÉLIBÉRATION N°2026_02_011	
Rapport 2025 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	Avenant n° 1 à la délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile sur le domaine public de la commune de Guyancourt avec la société DEPANN 2000	25
DÉLIBÉRATION N°2026_02_004	DÉLIBÉRATION N°2026_02_012	
Demande n° 1 de financement auprès de Saint-Quentin-en-Yvelines dans le cadre du fonds de concours pacte financier et fiscal 2022-2026 pour l'année 2026	Rapport 2025 sur l'accessibilité	26
DÉLIBÉRATION N°2026_02_005	DÉLIBÉRATION N°2026_02_013	
Demande de financement auprès de Saint-Quentin-en-Yvelines dans le cadre du fonds de concours Culture et Sport pour l'année 2026	Rapport annuel 2025 sur les forfaits post-stationnement et les recours administratifs préalables obligatoires	28
DÉLIBÉRATION N°2026_02_006	DÉLIBÉRATION N°2026_02_014	
Rapport d'orientations budgétaires 2026	Rapport annuel 2024 sur l'enlèvement, le stockage et la destruction des véhicules terrestres abandonnés sur le domaine public	29
DÉLIBÉRATION N°2026_02_007		
Rapport annuel 2024 sur la gestion du marché forain communal		
DÉLIBÉRATION N°2026_02_008		

La liste des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales est remise en début de séance à chaque membre du conseil municipal. Cette liste est jointe au présent compte-rendu.

Conformément à l'article L.2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales, un état annuel des indemnités perçues par les élus communaux doit être communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget. L'état annuel 2025 est mis sur table.

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 16 décembre 2025

Le procès verbal de la séance du 16 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité par **31 voix POUR**.

Communications de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire souhaite informer le conseil municipal d'évolutions récentes.

Début février, Messieurs Jean-François RANJARD, Driss AKKAoui et Adlène ASKRI ont fait part à Monsieur le Maire de leur décision de siéger désormais en tant que conseillers municipaux indépendants. Monsieur le Maire en prend acte.

Par ailleurs, Madame Caroline DE BRAUER a informé Monsieur le Maire, le 9 février, qu'elle ne voulait plus exercer sa délégation.

Enfin, Monsieur Olivier PAREJA, adjoint au maire, a présenté sa démission de son poste d'adjoint au maire, le 28 janvier 2026 auprès de Monsieur le Préfet. Conformément aux dispositions de l'article L.2122-15 du Code général des collectivités territoriales, celle-ci a eu l'acceptation du Préfet à date du 2 février 2026.

Madame Caroline DE BRAUER et Monsieur Olivier PAREJA restent conseillers municipaux indépendants.

Ce dernier conseil municipal clôt un mandat riche en projets. Ensemble, le service public a été porté avec détermination et toujours au service des Guyancourtois.

Monsieur le Maire tient à remercier sincèrement les élus du conseil municipal qui ont eu le sens des responsabilités en demeurant pleinement investis jusqu'à ce jour. Il remercie particulièrement l'équipe municipale pour son implication sans faille.

Cette enceinte a été le lieu de débats parfois vifs et c'est normal dans une démocratie. Monsieur le Maire remercie tous les élus pour avoir fait vivre ce débat.

Il remercie également l'ensemble des agents et directions pour leur professionnalisme et leur attachement à Guyancourt.

Vœux

Monsieur le Maire revient sur les vœux de la Ville du 10 janvier qui ont été un très beau moment. A l'image du thème « Un week-end à Guyancourt », ils ont été chaleureux, simples et conviviaux. Tout ce qui fait la vie d'une ville avec des habitants qui se sentent bien ensemble.

Et puis les vœux se sont enchaînés, vœux aux seniors (14 janvier), vœux aux demandeurs d'emploi (20 janvier), ces moments sont importants parce qu'il ne faut pas oublier que la Ville est aux côtés de celles et ceux qui pourraient se sentir oubliés.

Monsieur le Maire tient à remercier très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la réussite de ces moments, les services municipaux et bien évidemment les Guyancourtoises et Guyancourtois présents.

Monsieur le Maire indique qu'en cette fin de mandat, ce qu'il retient est le lien entre eux, c'est ce qui fait Guyancourt et qui donne tout son sens à leur engagement.

Conférence sur la prévention des souffrances et le bien-être des enfants

Monsieur le Maire tient d'abord à remercier chaleureusement Bruno HUMBEECK pour la qualité de son intervention lors de la conférence organisée par la Ville de Guyancourt et le Conseil Local Éducatif le 23 janvier.

À Guyancourt, nous ne banalisons jamais la souffrance, surtout pas celle des enfants.

Cet engagement se traduit par des actes concrets, portés par les premiers concernés :

- Les élèves du collège des Saules et leur campagne de sensibilisation contre le harcèlement,
- Les élus du Conseil Municipal des Enfants avec leur jeu favorisant le dialogue.

Le harcèlement, le mal-être, les violences se combattent par des actions quotidiennes : dans nos écoles, dans nos centres de loisirs, dans l'espace public, et aux côtés des familles.

La conférence de Bruno HUMBEECK s'est inscrite pleinement dans cette démarche, prévenir, écouter, protéger.

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD)

Signée le 15 janvier en présence des représentants du préfet, du département, du procureur et du commissaire divisionnaire de la circonscription, la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2026-2029 traduit une volonté claire, faire de Guyancourt une ville à la fois solidaire et sûre.

Le diagnostic souligne que la majorité des faits relèvent avant tout d'incivilités et d'atteintes au cadre de vie et non d'une délinquance dite « dure ». Les actes de violences et trafics de stupéfiants se situent parmi la moyenne basse de l'agglomération. Ce constat a été également confirmé par le commissaire Divisionnaire présent.

Trois axes de priorités pour la *Stratégie territoriale* :

- Prévenir la délinquance chez les mineurs et les jeunes de moins de 26 ans ;
- Combattre toutes les violences faites aux femmes et aux enfants ;
- Garantir la tranquillité et la sécurité au quotidien.

La Ville agit en mobilisant tous les acteurs institutionnels : État, police nationale, bailleurs et associations.

Depuis septembre 2025, le dispositif *Prévention de Ville* financé par la ville de Guyancourt (en lieu et place du département des Yvelines) porte ses fruits. Les éducateurs spécialisés de *la Sauvegarde* sont sur le terrain et tissent des liens durables avec les jeunes.

Prévenir plutôt que subir, sanctionner si nécessaire, telle est la ligne de conduite de la Ville.

Visites sur site de résidences avec bailleurs et habitants

2025 a été une nouvelle année noire pour le logement en France (rapport du Mal logement du février 2026, fondation pour le logement des défavorisés). La crise s'aggrave, les files d'attente s'allongent et les situations indignes se multiplient ...

À Guyancourt, Monsieur le Maire est régulièrement alerté sur les situations de blocage entre locataires et bailleurs. Il refuse de laisser ces impasses s'installer. Lorsque les habitants s'organisent en collectif, Monsieur le Maire se rend sur place. Des réunions sont organisées directement dans les

résidences, en présence des locataires et des bailleurs qui sont convoqués. Le dialogue est franc, les échanges sont directs et les solutions recherchées concrètes. Monsieur le Maire a mené des rencontres sans relâche avec son adjointe et le service logement, partout où cela est nécessaire.

À Guyancourt, la politique du logement est claire et assumée. Qu'il s'agisse de la production de logements sociaux, de la réhabilitation du patrimoine immobilier des bailleurs ou du respect des exigences de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), l'équipe municipale agit avec détermination pour mettre la question du logement à la place qu'elle mérite dans la Ville.

Dans un contexte national très en deçà des besoins réels, Guyancourt fait le choix de la solidarité et de l'action. N'oublions pas que le logement est un droit.

Protoxyde d'azote

Le café bla bla tenu au Phare jeunesse le 28 janvier dernier sur le Protoxyde d'azote et animé par un professionnel de l'institut de Promotion de la Santé de Saint-Quentin-en-Yvelines a rassemblé une cinquantaine de jeunes.

Les jeunes présents au Phare Jeunesse l'ont bien compris : ce qui commence par un rire peut finir en drame avec des lésions irréversibles.

Depuis 2020, la Ville agit, par un arrêté municipal d'interdiction totale de tout usage sur l'espace public et par des alertes permanentes sur les bonbonnes en libre-service. Le 16 décembre, à l'unanimité, nous avons voté un vœu, exigeant de l'État qu'il classe enfin ce produit comme substance stupéfiante illicite pour lutter contre ce fléau.

Protéger la jeunesse du protoxyde d'azote à usage détourné est un combat essentiel qu'il faut gagner.

Visite du Préfet au Pont du Routoir

Mi-janvier, Monsieur le Maire a accueilli le préfet Frédéric ROSE et Marc TSCHIGGFREY, préfet délégué pour l'égalité des chances, dans le quartier du Pont du Routoir, aux côtés des équipes municipales et partenaires mobilisés.

Leur visite a permis de mettre en lumière les équipements essentiels qui font la force de ce quartier : la Maison France Services, l'Espace public numérique et le centre social Montand. Cela a été l'occasion aussi de présenter les actions concrètes soutenues par la politique de la ville pour répondre aux attentes des habitants.

Quartier prioritaire de Guyancourt, le Pont du Routoir connaît une transformation profonde et visible. Elle se concrétise notamment par la livraison, en 2025, d'un programme neuf de 20 logements aidés et la réhabilitation du patrimoine de Versailles Habitat qui a débuté.

Avancées concernant le Bus 51/41

Grâce à la mobilisation déterminée du conseil citoyen du Pont du Routoir/Minière et de la Ville, Île-de-France mobilité a confirmé le besoin du doublement du bus 51/41 à l'heure de pointe de 7h11. Cette avancée améliore les déplacements de nombreux habitants. Elle n'est pas un cadeau tombé du ciel d'Île-de-France mobilité mais bien la preuve que les mobilisations argumentées et persistantes finissent par aboutir. A la demande de la Ville, Île-de-France mobilité va travailler sur une refonte totale de la ligne.

Un comptage va être fait prochainement pour adapter, et peut-être renforcer, l'offre de bus aux heures de pointe du soir, depuis Versailles Chantiers et Versailles Rive-Gauche.

La presse locale des Yvelines traverse une période difficile. Les annonces de licenciements en cours et à venir, ainsi que les incertitudes pesant sur l'avenir de TV78, suscitent de l'inquiétude. Il ne faudrait pas que cet avenir s'inscrive avec une rédaction journalistique de moins en moins en mesure d'accomplir pleinement sa mission.

Un point sur les locaux d'activité privés à Guyancourt

1/ Commerces et boulangerie du centre-ville

Guyancourt bénéficie d'un tissu commercial dense et varié, avec assez peu de cellules vacantes. Même si la Ville ne possède pas de locaux commerciaux municipaux, Monsieur le Maire reste en lien avec les propriétaires afin d'accompagner au mieux les initiatives locales.

Concernant l'installation d'une future boulangerie en centre-ville, les discussions sont encourageantes. Plusieurs projets sérieux d'entrepreneurs laissent espérer un retour rapide de ce commerce essentiel à la vie de ce quartier.

Le fonds d'aide créé en 2025 pourrait être utilisé dans ce cadre.

2/ Extension de la faculté de médecine à Guyancourt

Un projet avance pour le territoire : l'extension de la faculté de médecine est actée dans le bâtiment Le Prisme. Celui-ci deviendra un campus unique d'innovation pédagogique et de prévention en santé, au cœur des Yvelines.

Ce pôle de formation initiale et continue renforcera la lutte contre les déserts médicaux, encouragera les collaborations locales et internationales, et contribuera à réduire les inégalités territoriales en santé.

3/ L'ancienne école maternelle Eugénie-Cotton a trouvé repreneur.

Ce site va accueillir :

- l'installation d'un centre médical avec 14 professionnels libéraux en médecine,
- une résidence étudiante à vocation sociale.

Ces deux équipements permettront d'améliorer l'offre de soins de proximité et de proposer des logements étudiants abordables sur notre territoire.

Ce résultat est le fruit de discussions avec de nombreux porteurs de projets privés, un travail patient et exigeant conduit depuis plusieurs années pour redonner une utilité durable à ce bâtiment communal.

Monsieur le Maire procède à une interruption de séance pour la remise symbolique du chèque Téléthon.

Monsieur le Maire appelle Mesdames Julie HOUCHE, coordinatrice bénévole, et Virginie TELA, équièrre de section, de l'association AFM Téléthon à le rejoindre ainsi que toutes les associations, les commerçants et les jeunes qui ont participé à la collecte en faveur du Téléthon.

C'est année, 15 065,40 € ont été récoltés pour l'association.

Monsieur le Maire sait pouvoir compter sur la solidarité et générosité des Guyancourtois et les en remercie.

La séance reprend.

VIE ASSOCIATIVE

Madame Florence COQUART, Adjointe au Maire chargée de la vie associative et des sports, présente le point suivant.

DÉLIBÉRATION N°2026_02_001

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION AL ATLAS DANS LE CADRE DU TÉLÉTHON 2025

COMMISSION ADMINISTRATIVE ET INTERCOMMUNALITÉ DU 27 JANVIER 2026
BUREAU MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

La ville de Guyancourt, soucieuse de promouvoir la solidarité et de soutenir la recherche contre les maladies rares, a organisé la soirée du Téléthon le 6 décembre 2025 mobilisant habitants et associations autour d'actions de sensibilisation, d'animations et de collectes de fonds destinés à améliorer l'accompagnement des malades et à financer des programmes de recherche.

Cette initiative, coordonnée par les services municipaux en lien avec le tissu associatif, a renforcé le lien social, valorisé l'engagement bénévole et contribué positivement à l'image de la commune.

A cette occasion, l'association Guyancourtoise Al Atlas a proposé la préparation d'un repas pour 170 personnes au tarif de 15 euros pour les adultes et de 8 euros pour les enfants. De nombreux bénévoles se sont investis dans l'organisation et la préparation du repas. Cette initiative a permis de récolter 2 436 euros qui ont été reversés en totalité à l'AFM Téléthon.

L'association Al Atlas sollicite la Ville pour le remboursement des frais engagés, soit 415,15 euros.

Il est proposé de verser une subvention au titre des frais engagés pour le repas du Téléthon par l'association Al Atlas à hauteur de 415,15 euros.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Article unique

Autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 415,15 euros à l'association AL ATLAS (quatre cent quinze euros et quinze centimes) au titre des frais engagés pour la préparation du repas du Téléthon.

Approuvé à l'unanimité par 33 voix POUR.

ADMINISTRATION

Madame Bénédicte ALLIER-COÿNE, Adjointe au Maire chargée de la culture, du patrimoine et de l'administration, présente le point suivant.

DÉLIBÉRATION N°2026_02_002

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

COMMISSION ADMINISTRATION ET INTERCOMMUNALITÉ DU 27 JANVIER 2026
BUREAU MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines doit établir un rapport d'activité annuel.

En effet, l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales dispose que :

"Le Président d'un établissement intercommunal adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte financier unique arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire en conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus".

La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a présenté son compte financier unique 2024 et son rapport d'activité 2024 en séance du conseil communautaire du 26 juin 2025.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Article unique

Prend acte du rapport d'activité 2024 de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Approuvé à l'unanimité par 33 voix POUR.

Monsieur François MORTON, Maire et Vice-Président de Saint-Quentin-en-Yvelines, présente le point suivant.

DÉLIBÉRATION N°2026_02_003

RAPPORT 2025 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

COMMISSION ADMINISTRATION ET INTERCOMMUNALITÉ DU 27 JANVIER 2026
BUREAU MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

Conformément à l'article L.2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants sont amenées à élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport expose la situation en matière d'égalité en ce qui concerne le fonctionnement de la collectivité mais également au regard des politiques qu'elle mène sur son territoire.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Article unique

Prend acte du rapport 2025 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Approuvé à l'unanimité par 33 voix POUR.

FINANCES

Madame Danielle MAJCHERCZYK, Adjointe au Maire chargée des finances et de l'habitat, présente les points suivants.

DÉLIBÉRATION N°2026_02_004

DEMANDE N° 1 DE FINANCEMENT AUPRÈS DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS PACTE FINANCIER ET FISCAL 2022-2026 POUR L'ANNÉE 2026

COMMISSION DES FINANCES DU 26 JANVIER 2026
BUREAU MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

La ville de Guyancourt bénéficie d'un fonds de concours attribué par l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, au titre du pacte financier et fiscal 2022-2026 passé entre l'agglomération et ses communes. L'enveloppe globale allouée aux communes de l'agglomération est de 32,5 millions d'euros, sur laquelle 3 579 027 euros ont été attribués à la commune de Guyancourt. Ce fonds a vocation à soutenir les projets d'investissement.

Le règlement d'attribution du fonds de concours stipule que « *le fonds de concours alloué ne peut dépasser 50 % du reste à charge de la commune après prise en compte des autres financements* ». La délibération de demande de fonds de concours de la Ville doit avoir lieu avant la fin des travaux.

Parallèlement à la sollicitation du fonds ci-dessous, il est proposé la suppression de deux opérations pour lesquelles le fonds de concours avait été demandé. Cela entraîne la réaffectation des crédits à ce fonds de concours.

Les deux opérations sont les suivantes :

- les travaux de lignes de vie dans les bâtiments communaux : coût 101 666,67 euros HT ; montant demandé : 50 833 euros. Les travaux prévus en 2024 ont été reportés et vont avoir lieu fin 2026. Il est plus prudent de réaffecter la somme pour des travaux certains, le fonds se clôturant au 31 décembre de cette année.
- la réfection des sols souples et la reprise des peintures des murs des couloirs du gymnase de l'Aviation : coût 16 666 euros HT ; montant demandé : 8 333 euros. Ces travaux ont été également inclus dans une opération globale au gymnase de l'Aviation. Cette opération a fait l'objet d'une demande de fonds de concours. Il s'agit ici de supprimer un doublon.

Le montant total de la somme à réaffecter est donc de 59 166 euros.

Ainsi, le solde de ce fonds de concours étant de 495 235,97 euros, la Ville va présenter, dans une première délibération pour l'année 2026, neuf opérations de travaux/acquisitions.

1. Création d'un disperseur de cendres et d'une allée PMR au cimetière paysager

Il s'agit de mettre aux normes un espace symbolique existant actuellement, en créant un disperseur de cendres répondant aux exigences réglementaires, tout en préservant la dimension artistique et paysagère du site.

De plus, l'accès au récupérateur de cendres est limité et ne répond pas aux normes d'accessibilité pour les PMR, ce qui empêche une partie de notre population de pouvoir utiliser cet équipement de manière autonome et en toute sécurité.

De ce fait, la mise en place d'un disperseur de cendres et les travaux permettant à l'allée existante d'accueillir des personnes à mobilité réduite vont être réalisés.

Les travaux sont prévus de janvier à mars 2026. Le coût de ces derniers est de 20 833 euros HT.

Pour cette opération, aucun autre subventionnement n'étant sollicité, il va être demandé à l'agglomération une participation à hauteur de 50 % des travaux HT, soit 10 416 euros.

2. Campagne de jeux 2026 : réfection des sols d'aires de jeux et mise à niveau des structures existantes

L'ensemble des prestations prévues dans le cadre de la campagne de jeux 2026 concerne la réfection des sols souples sur plusieurs sites, ainsi que le remplacement et la mise à niveau des structures de jeux existantes. Ces interventions ont pour objectif de garantir la conformité réglementaire des aires de jeux et d'assurer la sécurité et l'accessibilité des équipements pour l'ensemble des usagers.

Ainsi, il est prévu de réaliser :

- La reprise de sol souple à l'école Dagobert,
- La reprise de sol souple à l'école Fromont,
- La reprise de sol souple à la crèche M. Jackson,
- Le changement du jeu square J. Brel,
- Le changement d'un agrès sportif au Moulin à vent.

Les travaux sont prévus de juillet à septembre 2026. Le coût de ces derniers est de 83 333 euros HT.

Pour cette opération, aucun autre subventionnement n'étant sollicité, il va être demandé à l'agglomération une participation à hauteur de 50 % des travaux HT, soit 41 666 euros.

3. Rénovation des éclairages dans les ateliers du Centre Technique Municipal

Le projet consiste au remplacement de tous les éclairages tubes fluos par des éclairages leds dans les ateliers du Centre Technique Municipal.

Les travaux sont prévus entre juillet et août 2026. Le coût de ces derniers est de 29 167 euros HT.

Pour cette opération, aucun autre subventionnement n'étant sollicité, il va être demandé à l'agglomération une participation à hauteur de 50 % des travaux HT, soit 14 583 euros.

4. Rénovation des éclairages de l'espace de proximité Renoir

Le projet consiste au remplacement de tous les éclairages obsolètes par des éclairages leds dans l'ensemble du bâtiment.

Les travaux sont prévus entre juillet et août 2026. Le coût de ces derniers est de 37 500 euros HT.

Pour cette opération, aucun autre subventionnement n'étant sollicité, il va être demandé à l'agglomération une participation à hauteur de 50 % des travaux HT, soit 18 750 euros.

5. Rénovation de deux « petites » chaufferies

***Centre sportif les Trois Mousquetaires**

- 20 833 € HT
- Le projet consiste à la rénovation de la chaufferie gaz (70 kWh) datant de 2001. Le projet prévoira l'étude d'intégration d'énergie renouvelable.

***Église St Victor**

- 37 500 € HT
- Le projet consiste à la rénovation du générateur d'air chaud gaz (233 kWh) datant de 2002 et présentant des faiblesses.

Pour les deux chaufferies, les travaux sont programmés de juillet à août 2026. Le coût cumulé de ces derniers est de 58 333 euros HT.

Pour cette opération, aucun autre subventionnement n'étant sollicité, il va être demandé à l'agglomération une participation à hauteur de 50 % des travaux HT, soit 29 166 euros.

6. Rénovation de la gestion technique centralisée (GTC) au groupe scolaire Lurçat Triolet

Le projet consiste au remplacement de la GTC obsolète par une nouvelle GTC reliée à la GTC globale de la Ville.

La gestion technique centralisée est un système informatisé qui permet de superviser et de contrôler des équipements techniques dans un bâtiment comme l'électricité, le chauffage et la climatisation.

Les travaux sont prévus de juillet à septembre 2026. Le coût de ces derniers est de 83 300 euros HT

Pour cette opération, aucun autre subventionnement n'étant sollicité, il va être demandé à l'agglomération une participation à hauteur de 50 % des travaux HT, soit 41 650 euros.

7. Rénovation de la chaufferie du bâtiment Prévert

Le projet consiste à la rénovation de la chaufferie gaz (80x2 kWh) datant de 2003. Le projet prévoit l'étude d'intégration d'énergie renouvelable.

Les travaux sont prévus de juillet à septembre 2026. Le coût de ces derniers est de 111 667 euros HT.

Pour cette opération, aucun autre subventionnement n'étant sollicité, il va être demandé à l'agglomération une participation à hauteur de 50 % des travaux HT, soit 55 833 euros.

8. Travaux de remplacement des systèmes de sécurité incendie (SSI)

En 2026, dans le cadre de la programmation pluriannuelle de remplacement des SSI vieillissants, il est prévu de remplacer les SSI des établissements suivants :

- celui du groupe scolaire Jean-Christophe Petit-Gibus. Le budget prévu est de 21 666 euros HT (études et travaux compris).
- celui de l'espace de proximité Joseph Kosma. Le budget prévisionnel est de 19 166 euros HT (études et travaux compris).

Les travaux sont prévus sur 2026. Le coût global de ces derniers est de 40 832 euros HT.

Pour cette opération, aucun autre subventionnement n'étant sollicité, il va être demandé à l'agglomération une participation à hauteur de 50 % des travaux HT, soit 20 416 euros.

9. Acquisition des équipements informatiques 2026

Pour renouveler son parc informatique et répondre aux besoins, la Ville va acquérir différents équipements informatiques. Il s'agit d'ordinateurs, d'écrans, de stations d'accueil, d'imprimantes, de serveurs, de switch...

Les acquisitions sont prévues sur l'année 2026. Le coût estimé de ces dernières est de 66 666 euros HT.

Pour cette opération, aucun autre subventionnement n'étant sollicité, il va être demandé à l'agglomération une participation à hauteur de 50 % des achats HT, soit 33 333 euros.

De ce fait, une fois les financements obtenus pour ces neuf opérations, soit cumulés 265 813 euros, il restera 229 422,97 euros mobilisables par la Ville sur ce fonds de concours d'ici la fin de l'année.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1

Demande à l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines de supprimer les demandes de fonds de concours du pacte financier et fiscal pour deux opérations et de réaffecter les crédits correspondants sur l'enveloppe financière de la Ville pour un montant de :

- 50 833 euros pour les travaux de lignes de vie dans les bâtiments communaux,
- 8 333 euros pour la réfection des sols souples et la reprise des peintures des murs des couloirs du gymnase de l'Aviation.

Article 2

Demande à l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines la mobilisation du fonds de concours du pacte financier et fiscal pour un montant de :

- 10 416 euros pour la création d'un disperseur de cendres et d'une allée PMR au cimetière paysager,
- 41 666 euros pour la campagne de jeux 2026 de réfection des sols d'aires de jeux et de mise à niveau des structures de jeux existantes,
- 14 583 euros pour la rénovation des éclairages dans les ateliers du Centre Technique Municipal,
- 18 750 euros pour la rénovation des éclairages de l'espace de proximité Renoir,
- 29 166 euros pour la rénovation de deux « petites » chaufferies au centre sportif les Trois Mousquetaires et à l'Église Saint-Victor,
- 41 650 euros pour la rénovation de la gestion technique centralisée (GTC) au groupe scolaire Lurçat Triolet,
- 55 833 euros pour la rénovation de la chaufferie du bâtiment Prévert,
- 20 416 euros pour les travaux de remplacement des systèmes de sécurité incendie (SSI),
- 33 333 euros pour l'acquisition des équipements informatiques 2026.

Article 3

Autorise le Maire ou son représentant à solliciter auprès du conseil communautaire le fonds de concours fixé par délibération.

Article 4

Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Article 5

Autorise le Maire ou son représentant à percevoir lesdits fonds de concours.

Approuvé à l'unanimité par 33 voix POUR.

DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS CULTURE ET SPORT POUR L'ANNÉE 2026

COMMISSION DES FINANCES DU 26 JANVIER 2026
BUREAU MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

La ville de Guyancourt bénéficie d'un fonds de concours culture et sport attribué par l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Le montant initial de ce fonds de concours était de 1 342 030 euros.

Comme le règlement d'attribution du fonds de concours culture et sport le stipule « *le fonds de concours alloué ne peut dépasser 50 % du reste à charge de la commune après prise en compte des autres financements* ». La délibération de demande de fonds de concours de la Ville doit avoir lieu avant la fin des travaux ou la réception des acquisitions.

Le solde de ce fonds de concours étant de 46 204,40 euros, la Ville va présenter une opération de travaux pour cette année.

Il s'agit des travaux de remplacement et de modernisation de l'éclairage des stades de l'Aviation, des Droits de l'Homme et du terrain de pétanque des Trois Mousquetaires.

Dans la continuité de sa politique d'économie d'énergie et du remplacement des éclairages énergivores des équipements extérieurs, la Ville va ainsi remplacer et moderniser l'éclairage des trois sites cités.

Le planning des travaux prévoit une réalisation de ces derniers au deuxième semestre 2026.

Le coût estimé de ces derniers est de 95 833 euros HT.

Pour cette opération, aucun autre subventionnement n'étant sollicité, il va être demandé à l'agglomération une participation à hauteur du fonds restant, représentant moins de 50 % des travaux HT, soit 46 204,40 euros.

Une fois les fonds obtenus pour ces travaux, il restera 0 euro mobilisable par la Ville. Hormis des réaffectations éventuelles de crédits en 2026 liées à des coûts de travaux moindres qu'estimés, le fonds culture et sport sera soldé.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1

Demande à l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines la mobilisation du fonds de concours culture et sport pour un montant de 46 204,40 euros pour l'opération de remplacement et de

modernisation de l'éclairage des stades de l'Aviation, des Droits de l'Homme et du terrain de pétanque des Trois Mousquetaires.

Article 2

Autorise le Maire ou son représentant à solliciter auprès du conseil communautaire le fonds de concours fixé par délibération.

Article 3

Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Article 4

Autorise le Maire ou son représentant à percevoir lesdits fonds de concours.

Approuvé à l'unanimité par 33 voix POUR.

DÉLIBÉRATION N°2026_02_006

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

BUREAU MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

En application de l'article L.2312-1 du CGCT, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Avec le passage au référentiel budgétaire et comptable M57 qui intègre les normes comptables élaborées par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP), ce délai est porté à dix semaines (article L.5217-10-4 du CGCT).

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du CGCT, et il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des axes d'élaboration du budget primitif 2026.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, et précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Madame Danielle MAJCHERCZYK, Adjointe au Maire en charge des finances, présente les données synthétiques de l'évolution financière de la Ville et les axes d'élaboration du budget primitif 2026.

Monsieur Rodolphe BARRY adresse ses félicitations à Madame Danielle MAJCHERCZYK pour la présentation et la qualité des documents ainsi qu'aux services.

Il s'interroge toutefois sur les recettes, notamment concernant la vente d'un appartement. Il avait en tête un des deux pavillons : est-ce en 2025 ? Car ce n'est pas mentionné dans le document.

Monsieur le Maire indique que le pavillon a été vendu en 2024 et le logement situé rue Saint-Pol-Roux en 2025.

Monsieur Philippe CHANCELIER demande des éclaircissements sur l'opération relative à l'école maternelle Eugénie-Cotton puisque celle-ci n'apparaît pas dans le rapport d'orientations budgétaires. Il évoque l'installation envisagée d'un cabinet médical et d'une résidence étudiante et s'étonne de ne pas voir apparaître l'estimation de la vente dans le rapport d'orientations budgétaires.

Monsieur le Maire répond que cette information a été validée très récemment et qu'elle ne peut être inscrite tant que la vente n'est pas certaine.

Monsieur Philippe CHANCELIER souhaite savoir si elle apparaîtra dans le budget avec la nouvelle équipe municipale.

Monsieur le Maire répond qu'elle n'apparaîtra pas dans le budget puisque la vente ne sera pas réalisée. La cession, pour être mentionnée, doit être effective et elle ne le sera probablement pas au moment du vote du budget.

Monsieur Ali BENABOUD rappelle que, malgré un contexte budgétaire tendu, la Ville fait le choix responsable de maintenir ses investissements pour l'avenir, la qualité de vie, l'égalité entre les habitants, actant l'éducation et les services publics locaux qui ne sont pas une variable d'ajustements. Les écoles, les crèches, les équipements sportifs et culturels constituent le socle du service public de proximité.

Il souligne que renoncer à leur entretien ou à leur modernisation, pénaliserait directement les enfants et les familles, accroîtrait les inégalités et engendrerait des coûts plus élevés à terme.

Les projets de travaux portent notamment sur la sécurité, la qualité de l'air, la santé, l'accessibilité, le confort thermique, les conditions d'apprentissage et l'écologie.

On note qu'un effort d'investissement est maintenu malgré un contexte défavorable. La Ville agit dans un contexte marqué par la hausse des coûts de l'énergie et des matériaux ainsi que par la baisse et l'incertitude des dotations.

Il conclut en rappelant la complexité de l'exercice et en réaffirmant la volonté de la municipalité de continuer à investir pour l'avenir.

Monsieur le Maire remercie Madame Danielle MAJCHERCZYK pour sa présentation très claire ainsi que Madame Safa ABOUSSALIH, Directrice des finances et de l'achat public, et toute son équipe.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Article unique

Prend acte du débat d'orientations budgétaires 2026 faisant suite à la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2026.

Approuvé à l'unanimité par 33 voix POUR.

Déclaration de Madame Florence COQUART, au nom du groupe Guyancourt en Commun, sur le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 (annexe n° 1).

COMMERCE

Monsieur Roger ADÉLAÏDE, Adjoint au Maire, chargé du personnel municipal, de l'état-civil, du commerce et de l'artisanat, présente le point suivant.

DÉLIBÉRATION N°2026_02_007

RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LA GESTION DU MARCHÉ FORAIN COMMUNAL

COMMISSION ADMINISTRATION ET INTERCOMMUNALITÉ DU 27 JANVIER 2026
BUREAU MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

Le marché forain de Guyancourt a lieu les mercredis et samedis matins sur la Place du marché dans le quartier du Pont du Routoir.

La société MANDON est titulaire du contrat pour l'exploitation du marché forain de la commune.

Dans le cadre du contrat, le concessionnaire est chargé notamment des missions suivantes :

- organisation et exploitation des marchés,
- installation des marchés : fourniture, transport, montage et démontage du matériel,
- vérification de la capacité des commerçants à répondre aux obligations réglementaires (hygiène, assurance,...),
- perception des droits de place,
- contribuer à la bonne tenue et à l'hygiène du marché,
- recrutement des commerçants,
- rendre compte de son activité,
- animation des marchés en association avec les commerçants.

Le délégataire met à disposition du marché une placière qui s'occupe de la gestion et de la commercialisation des emplacements du marché.

Conformément à la volonté exprimée par la Ville dans le cahier des charges, le délégataire a mis en place un planning d'animations afin de redynamiser le marché.

Sur l'année 2024, quatre animations ont eu lieu :

- samedi 10 février : animation « Saint-Valentin » : distribution de cadeaux
- samedi 25 mai : animation « Fête des Mères » : distribution de roses
- samedi 19 octobre : animation « Octobre Rose » : présence d'une diététicienne et activité smoothie
- samedi 7 décembre : animation « Fêtes de fin d'année » : distribution de papillotes par le Père-Noël

L'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) impose au titulaire d'une délégation de service public de produire, avant le 1er juin, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Les tarifs des droits de place pour l'année 2024 ont été fixés par la délibération n° 2023-12-109 du conseil municipal du 19 décembre 2023. Ces tarifs sont réactualisés tous les ans.

La société MANDON verse annuellement à la Ville une redevance fixe d'un minimum garanti de 2 000 € et une redevance variable.

En 2024, la société MANDON a réglé la somme de 3 282,34 € due au titre de la redevance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Article unique

Prend acte du rapport annuel 2024 de la société MANDON relatif à l'exploitation du marché forain de la ville de Guyancourt.

Approuvé à l'unanimité par 32 voix POUR.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Monsieur Raphaël DEFAIX, Adjoint au Maire chargé de la transition écologique, présente les points suivants.

DÉLIBÉRATION N°2026_02_008

RAPPORT TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2025

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE DEMOCRATIE PERMANENTE DU 26 JANVIER 2026
BUREAU MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

La ville de Guyancourt s'est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de développement durable, impliquant un nouveau mode de développement conciliant respect de l'environnement, éthique sociale et innovation économique.

Face à l'urgence climatique et sociale et dans un contexte législatif plus strict, la Ville a décidé d'aller encore plus loin en devenant signataire en 2021 du Pacte pour la Transition, décliné de manière transversale en un plan d'actions concrètes complétant et approfondissant les axes existants à travers la sensibilisation et formation à la transition ; la co-construction de politiques locales et l'intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale.

Ce rapport dresse le bilan de la Ville en matière de transition écologique en 2025, au titre de la sensibilisation et formation à la transition ; la co-construction de politiques locales et l'intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale, dans le cadre de huit thèmes déclinés en un plan d'actions concrètes adaptées au contexte Guyancourtois.

1. Aménagement et Habitat

- Ligne 18 Grand Paris Express - Quartier des savoirs
- Les aménagements de SQY
- Deux nouveaux espaces végétalisés en milieu urbain inaugurés en 2025
- Jardins collectifs et participatifs

2. Consommation responsable

- Vers une transition numérique de la Ville
- Guyancourt ville éco-responsable :
Gestion durable du parc automobile de la Ville ; Budget vert ; Forfait mobilités durables ; Télétravail ; Insertion des clauses sociales dans les marchés publics ; Bilan de la ressourcerie de Guyancourt

3. Énergie et efficacité

- Renforcement des 5 axes d'économies d'énergie pour répondre aux objectifs du Décret tertiaire
- Liste des investissements énergétiques en 2025
- Bilan des énergies renouvelables installées et produites en 2025

4. Agriculture et alimentation

- Site de la Petite Minière : un soutien aux associations et aux services d'urgence
- Préservation du patrimoine agricole
- Bilan du nouveau marché de restauration collective

5. Ressources naturelles

- La préservation des ressources naturelles passe par une végétalisation, la mise en place d'un permis de végétaliser, l'entretien durable du patrimoine arboré, une gestion durable des espaces verts et de l'eau, l'amélioration du tri, collecte des déchets, une mobilisation et un accompagnement des habitants.

6. Mobilités

- Bilan des aménagements cyclables
- Point d'étape sur la mise à disposition de trottinettes et vélos électriques, le partage de véhicules d'entreprises et le déploiement du covoiturage.

7. Inclusion

- Présentation des actions pour lutter contre la précarité énergétique
- Renforcement des aides énergétiques
- L'adaptation au changement climatique
- Mixité sociale et parcours résidentiel
- Amélioration de l'accessibilité des bâtiments gérés par la Ville aux personnes en situation de handicap
- Présentation des actions santé
- Qualité de vie au travail
- Soutien financier et humain et accompagnement de la Ville pour faciliter l'insertion et l'inclusion
- Soutien de la Ville pour faciliter l'égalité femmes hommes.
- Nouvelles aides en 2025

8. Participation citoyenne

- Les instances de participation citoyennes
- Les consultations citoyennes

Pour sensibiliser les habitants, la Ville s'appuie sur un axe transversal en neuvième thème :

9. Sensibilisation et éducation

- Programmation d'événements sur la thématique transition écologique 2024/2025
- Programmation des espaces de proximité
- Bilan des animations nature dans les écoles

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Article unique

Prend acte du rapport transition écologique de l'année 2025 de la ville de Guyancourt.

Approuvé à l'unanimité par 32 voix POUR.

RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE DEMOCRATIE PERMANENTE DU 26 JANVIER 2026
BUREAU MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

L'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit notamment que le Maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable afin d'informer les usagers.

Les compétences de la commune en matière d'eau potable et d'assainissement ont été déléguées à la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY).

Pour le service assainissement, il faut distinguer trois compétences :

- La collecte des eaux usées :
La communauté d'agglomération exerce cette compétence de manière directe sur les 12 communes.
- Le transport des eaux usées jusqu'à la station d'épuration :
Pour la commune de Guyancourt, entre autres, SQY exerce la compétence transport des eaux usées, de manière directe (par refoulement des effluents collectés au poste de relevage de la Minière jusqu'au centre de Versailles) et de manière indirecte pour le transport entre le centre de Versailles et la station d'épuration d'Achères, la compétence étant alors transférée à HYDREAULYS (EPCI résultant de la fusion du SMAROV Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles et du SIAVRM Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Rû de Marivel).
- Le traitement des eaux usées :
Pour la commune de Guyancourt, entre autres, SQY exerce également la compétence de manière indirecte puisqu'elle a transféré la compétence traitement des eaux usées au SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) en charge notamment de la station d'épuration d'Achères où sont traitées les eaux usées de Guyancourt.

Pour la gestion des compétences assainissement qu'elle exerce directement, SQY a délégué la prestation à la Société des Eaux de Versailles et de Saint Cloud (SEVESC).

Le rapport annuel 2024 de ce délégataire ainsi que ceux relatifs aux différentes compétences assumées par chaque collectivité concernée, ont été présentés en commission consultative des services publics locaux de la communauté d'agglomération le 15 septembre 2025 et en conseil communautaire le 25 septembre 2025.

Pour le service de l'eau potable, la communauté d'agglomération représente Guyancourt au sein du syndicat mixte AQUAVESC (anciennement Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud SMG/SEVESC). L'AQUAVESC a délégué la prestation de production et distribution de l'eau potable à la société SEOP par contrat d'affermage depuis le 1^{er} janvier 2015. Le

rapport annuel 2024 de la société SEOP a été présenté en commission consultative des services publics locaux de la communauté d'agglomération le 15 septembre 2025 et en conseil communautaire le 25 septembre 2025.

Un rapport détaillant des informations relatives notamment au prix et à la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2024, a ainsi été établi par les services de la Ville.

La commission consultative communale des services publics Locaux, à laquelle a été présenté le rapport établi par la commune, a eu lieu le 26 janvier 2026.

Monsieur Christian GRANDE remercie Monsieur Raphaël DEFAIX pour la présentation.

Il intervient sur deux points relatifs à la politique de l'eau. Il rappelle que les immeubles collectifs et logements sociaux à Guyancourt sont équipés d'un compteur unique et qu'auparavant, la tarification progressive entraînait une augmentation du prix du mètre cube en cas de dépassement d'un certain seuil annuel. Les habitants des logements sociaux payaient ainsi leur eau plus chère, à consommation égale, que les habitants vivant en pavillon.

Un tarif uniforme est prévu, mettant fin à cette pénalité pour les immeubles collectifs anciens ou les logements sociaux.

Monsieur Christian GRANDE regrette toutefois qu'une tarification sociale, consistant à rendre les premiers mètres cubes quasi gratuits afin d'aider notamment les personnes âgées et isolées, n'ait pas été retenue, faute de volonté politique.

Il souligne par ailleurs que les deux syndicats HYDREAUJYS et AQUAVESC ont choisi de poursuivre la délégation de service publique (DSP) via des groupes privés. Selon les rapports, le prix de l'eau a augmenté ces 5 dernières années, principalement en raison de la hausse des tarifs pratiqués par les délégataires. Il estime que la DSP via des groupes privés n'est pas la solution la plus compétitive.

Monsieur Roger ADÉLAÏDE souligne que, s'agissant du travail sur les inégalités, sur la tarification sociale et sur la régie publique, Guyancourt a mené ce combat.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Article unique

Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2024.

Approuvé à l'unanimité par 32 voix POUR.

RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC INTERCOMMUNAL D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE DEMOCRATIE PERMANENTE DU 26 JANVIER 2026
BUREAU MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 ont notamment prévu qu'une information détaillée sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets soit portée à la connaissance du plus grand nombre.

En vertu de l'article L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales, il revient au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets :

« Ce rapport doit rendre compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps.

Le rapport présente les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets et par étape technique. »

Ce rapport a pour objectif d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de cette prestation. Il présente les principales actions menées en 2024, la description complète et actualisée du service ainsi que les perspectives 2025.

Le rapport annuel 2024 a été porté à la connaissance des habitants de Saint-Quentin-en-Yvelines lors du conseil communautaire du 18 décembre 2025.

Pour renforcer cet objectif de transparence vis-à-vis de l'utilisateur et chercher à atteindre toujours plus de performance dans la prévention des déchets, ce rapport a également été présenté à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la commune le 26 janvier 2026.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Article unique

Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public intercommunal d'élimination des déchets pour l'année 2024.

Approuvé à l'unanimité par 32 voix POUR.

ACHAT PUBLIC

Madame Bénédicte ALLIER-COÿNE, Adjointe au Maire chargée de la culture, du patrimoine et de l'administration, présente le point suivant.

DÉLIBÉRATION N°2026_02_011

AVENANT N° 1 À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DE GUYANCOURT AVEC LA SOCIÉTÉ DEPANN 2000

COMMISSION ADMINISTRATION ET INTERCOMMUNALITÉ DU 27 JANVIER 2026
BUREAU MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

Par délibération n° 2022-12-141 en date du 13 décembre 2022, le conseil municipal a approuvé le choix de la société DEPANN2000 (VERSAILLES DEPANNAGE) en qualité de délégataire de service public, pour l'enlèvement, le stockage et la destruction des véhicules terrestres abandonnés sur le domaine public.

Un contrat de concession de service public de fourrière automobile a été conclu le 27 janvier 2023 pour une durée de 3 ans et est arrivé à échéance le 26 janvier 2026.

La tenue des élections municipales en mars 2026 va impacter la procédure de relance de la délégation de service public, et en retarder les modalités.

Il est proposé au conseil municipal de conclure un avenant de prolongation avec la société DEPANN2000, pour une durée d'un an, soit du 27 janvier 2026 au 26 janvier 2027 afin d'assurer la continuité de la relation contractuelle.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Article unique

Approuve la conclusion d'un avenant de prolongation à la délégation de service public avec la société DEPANN 2000 pour l'exploitation de la fourrière automobile sur le domaine public de la commune de Guyancourt pour une durée d'un an, soit du 27 janvier 2026 au 26 janvier 2027.

Approuvé à l'unanimité par 32 voix POUR.

ACCESSIBILITÉ

Madame Nathalie PECNARD, Adjointe au maire chargée des solidarités, de la santé et des seniors, présente le point suivant.

RAPPORT 2025 SUR L'ACCESSIBILITÉ

COMMISSION ADMINISTRATION ET INTERCOMMUNALITÉ DU 27 JANVIER 2026

BUREAU MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment en son article 46, impose aux communes de plus de 5 000 habitants la mise en place d'une commission communale pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap (CCAPH), composée de représentants de la commune, d'associations d'usagers et de personnes en situation de handicap.

L'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales précise que dans les communes de 5 000 habitants et plus, la commission communale pour l'accessibilité « *dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant* ».

Le présent rapport dresse d'une part, un état des lieux des travaux qui ont été effectués en 2024-2025 pour améliorer l'accessibilité des bâtiments, que ce soit en intérieur (escaliers, sanitaires, signalétiques, ascenseurs, ...) ou en extérieur (mise aux normes des escaliers, des allées, des sols, des rampes d'accès, aménagements de places de stationnement PMR, ...), et d'autre part, recense les différentes actions menées par les directions de l'Éducation et de la Solidarité et de la Famille ainsi que la direction de la Culture pour favoriser l'inclusion éducative des enfants en situation de handicap.

La CCAPH de la ville de Guyancourt s'est réunie le 15 décembre 2025, au cours de laquelle les membres (élus, associations et administratifs) ont pris connaissance des actions menées et des perspectives pour l'année à venir.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Article unique

Prend acte du rapport 2025 sur l'accessibilité .

Approuvé à l'unanimité par 32 voix POUR.

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Monsieur François MORTON, Maire et Vice-Président de Saint-Quentin-en-Yvelines, présente les points suivants.

RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LES FORFAITS POST-STATIONNEMENT ET LES RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES

COMMISSION ADMINISTRATION ET INTERCOMMUNALITÉ DU 27 JANVIER 2026
BUREAU MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

Conformément à l'article R.2333-120-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un bilan annuel sur les forfaits post-stationnement (FPS) et les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) est établi par la commune.

En 2025, les deux agents ASVP chargés du contrôle du stationnement réglementé ont émis **3 180 FPS**.

Le responsable de la police municipale ainsi que son assistante travaillent sur les dossiers RAPO et CCSP (commission du contentieux du stationnement payant).

74 RAPO ont été formulés, **46** d'entre eux ont été rejetés.

Les motifs de contestation des FPS les plus courants sont les suivants :

- L'utilisateur estime avoir déjà payé ou ne pas avoir à payer (27 cas).
Il est arrivé fréquemment que l'utilisateur se soit déjà acquitté de la redevance et qu'il fournisse son ticket comme preuve du paiement. Il s'agit également d'utilisateurs qui stationnent sur Guyancourt et utilisent l'horodateur de Montigny-le-Bretonneux ou inversement.
- L'utilisateur allègue être de bonne foi, notamment en cas de destruction du véhicule (32 cas).
- L'utilisateur a cédé son véhicule mais continue de recevoir les verbalisations de son acquéreur, méconnaissance du procès administratif (catégorie "Autres" : 13 cas).
- L'utilisateur dit être victime d'une usurpation de ses plaques d'immatriculation ou de vol de son véhicule (2 cas).

Les motifs d'irrecevabilité des RAPO les plus courants sont les suivants :

- La mention "le FPS était fondé" signifie que l'agent verbalisateur a bien constaté l'infraction et que l'utilisateur possédait une carte d'abonnement non apposée sur le tableau de bord de son véhicule au moment du contrôle (10 cas).
- Le requérant n'a pas envoyé sa demande suivant les modalités indiquées dans l'avis de paiement (7 cas).
- Le requérant est hors délai (2 cas).
- Les éléments produits ne sont pas suffisamment probants (27 cas).

Les motifs d'acceptation des RAPO

Il a été fait droit aux demandes d'annulation des FPS dans les cas suivants :

- L'utilisateur avait bien un justificatif de paiement et avait bien payé la durée nécessaire pour le stationnement (24 cas).
- Avis de paiement comportant des erreurs (2 cas).
- Autres cas (2 cas).

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Article unique

Prend acte du rapport 2025 sur les recours administratifs préalables obligatoires.

Approuvé à l'unanimité par 32 voix POUR.

DÉLIBÉRATION N°2026_02_014

RAPPORT ANNUEL 2024 SUR L'ENLÈVEMENT, LE STOCKAGE ET LA DESTRUCTION DES VÉHICULES TERRESTRES ABANDONNÉS SUR LE DOMAINE PUBLIC

COMMISSION ADMINISTRATION ET INTERCOMMUNALITÉ DU 27 JANVIER 2026
BUREAU MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

Par délibération n° 2022-12-141 du 13 décembre 2022, le conseil municipal a attribué la délégation de service public relative à l'enlèvement, le stockage et la destruction des véhicules terrestres abandonnés sur le domaine public à la société DEPANN 2000.

La convention est consentie pour une durée de 3 ans. L'exécution des prestations a démarré au 27 janvier 2023.

La société DEPANN 2000 intervient sur demande de la Police Municipale afin d'effectuer les mises en fourrière des véhicules situés sur le domaine public. En effet, certaines infractions au code de la route (notamment aux règles de stationnement) et certains délits peuvent entraîner la mise en fourrière d'un véhicule.

Les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles sont réglementés par arrêté ministériel du 14 novembre 2001, modifié par arrêté du 3 août 2020.

En 2024, 114 fourrières ont été réalisées par le service de la Police Municipale de Guyancourt. Sur l'ensemble des véhicules enlevés :

- 43 véhicules ont fait l'objet d'une destruction,
- 69 véhicules ont été réclamés par les propriétaires,
- 2 véhicules ont fait l'objet d'une vente au domaine.

Aucun incident n'est à signaler au cours de l'exercice 2024 dans le cadre de l'exécution du service public.

Conformément à l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, le titulaire d'une délégation de service public doit produire chaque année un rapport, comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité du service.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Article unique

Prend acte du rapport annuel 2024 de la société DEPANN 2000 relatif à l'exploitation de la fourrière automobile sur le domaine public de la commune de Guyancourt.

Approuvé à l'unanimité par 32 voix POUR.

L'ordre du jour est épuisé

Déclaration de Messieurs Driss AKKAOUI, Adlène ASKRI, Olivier PAREJA, Jean-François RANJARD, Samuel TORRERO et Madame Caroline DE BRAUER - Lecture par Monsieur Olivier PAREJA - Clarification en fin de mandat (annexe 2).

Déclaration de Monsieur Samba NIANGANÉ au nom du groupe Réveil Citoyen à Guyancourt sur le bilan de leur action constructive et force de proposition - Mandat 2020-2026 (annexe 3).

Déclaration de Madame Francine LACROIX au nom du groupe Guyancourt en Commun sur la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (annexe 4).

La séance est levée à 22h25.

Le Secrétaire de séance

Le Maire,
Vice Président
de Saint-Quentin-en-Yvelines

Raphaël DEFAIX

François MORTON



Conseil municipal du 10 février 2026

Déclaration du groupe Guyancourt en Commun

Sur le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Florence COQUART

Le Débat d'Orientations Budgétaires permet aux élus de saisir l'environnement financier de la Commune et ainsi s'exprimer sur les choix financiers et les grandes orientations de politique locale.

L'exercice à cette année encore été particulièrement complexe en raison des difficultés du Gouvernement à doter la France d'un projet de Loi de Finances pour 2026.

Les motions de censure ayant été écartées les 23 et 27 janvier, et 2 février derniers, un PLF a pu être voté, avec des conséquences qui restent impactantes pour les collectivités locales. Près de 2 milliards d'euros leur sont demandés, un effort certes moindre que dans la version antérieure du PLF mais qui continue de fragiliser le service public local :

> **L'augmentation du taux de cotisation des employeurs territoriaux sur 4 ans**, avec la même hausse de 3 points en 2026 qu'en 2025.

> **L'Etat a fait le choix de ponctionner une partie de la somme affectée au CNFPT**. Ce seront près de 16 millions d'euros payés par les collectivités pour la formation des agents qui iront dans les caisses de l'Etat au lieu de contribuer à la formation du personnel communal. C'est une erreur grave quand on sait les besoins de formation pour répondre aux enjeux de transition écologique, de transition numérique et aux enjeux de cohésion sociale et territoriale

> **Nous ne pourrions pas compter sur une hausse des dotations de l'Etat**. Guyancourt continuera de pâtir d'un écrêtement et sera privée, pour la première fois depuis des décennies, de sa dotation forfaitaire. Nous sommes passés de 5 millions d'euros attribués en 2014 à zéro en 2026 ! Il ne restera à la Ville que la Dotation de Solidarité Urbaine, mécanisme de péréquation au profit des communes les plus fragiles. Il y a là un paradoxe flagrant à réduire à néant la dotation forfaitaire de la Ville alors même que l'Etat reconnaît un besoin de ses habitants.

Ces pertes sont énormes sur un budget communal. Rapportée aux habitants, les dotations annuelles représentaient 189 euros/habitants en 2014, elles ne sont plus que de 38 euros en 2025 et estimées à 29 euros en 2026.

> **La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle disparaîtra complètement** en 2026, alors qu'elle était encore de 220 600 euros en 2025 et 556 000 euros en 2024.

> **Le budget municipal sera de nouveau diminué cette année du montant du Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).**

Nous estimons notre contribution à 600 000 euros, un montant un peu supérieur à celui de 2025. Nous étions protégés jusqu'en 2021, date à partir de laquelle le prélèvement est monté en flèche : 94 000€ en 2021, 520 000€ en 2022, 471 000€ en 2024, 580 000€ en 2025. Pour que la solidarité entre communes soit vraiment juste, il est essentiel que les critères sociaux soient davantage pris en compte dans le calcul du FPIC, comme c'est le cas pour le FSRIF.

> **Nous pâtissons encore de la suppression de la taxe d'habitation**, qui était l'un des derniers leviers dynamiques qui restaient aux collectivités. Cette réforme a créé une inégalité devant l'impôt puisque seuls les propriétaires contribuent désormais via la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Heureusement Guyancourt est forte de nombreuses entreprises qui participent pour moitié à l'effort fiscal collectif. Les bases qui nous ont été transmises cette année font apparaître une augmentation moindre en 2026 (0.8% contre 1.7% en 2025, 3.9% en 2024 et 7.1% en 2023).

Néanmoins, les taux d'imposition locaux seront maintenus de nouveau pour maîtriser la charge fiscale pesant sur les habitants.

Afin d'assurer la stabilité financière de notre Commune, nous poursuivons une gestion exigeante et responsable des finances publiques. Cela se traduit par plusieurs axes d'action:

- **la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.** Les services municipaux s'engagent au quotidien dans un travail rigoureux d'optimisation et de réduction des coûts, que nous tenons à saluer et à remercier.
- **la continuité de nos engagements en faveur de la transition écologique.** Investir dès aujourd'hui permet de diminuer durablement nos consommations et nos charges futures. Le plan d'investissements prévu pour 2026 est ambitieux,
 - avec la poursuite des travaux de réhabilitation des Delaunay/Morisot et le démarrage de la réhabilitation du groupe scolaire Poulenc-Brassens.
 - Avec les rénovations de chaufferie et la modernisation d'éclairage dans les gymnases de l'Aviation et des Droits de l'Homme
 - Avec l'installation de panneaux photovoltaïques dans le groupe scolaire London Moreau

Au total, 12.38 millions d'euros seront consacrés à l'entretien de notre patrimoine et à l'amélioration de sa performance.

- **Il faudra continuer à mobiliser systématiquement des financements externes dès que cela est possible** : Région, Département, État et Union européenne. Cette démarche, menée de façon constante, requiert un investissement important des services pour identifier les dispositifs existants et répondre aux nombreux appels à projets.

Nous, élus du groupe « Guyancourt en Commun », souhaitons garder le cap : une stabilité financière, une gestion saine des deniers publics municipaux, la défense des solidarités et le maintien d'un service public de qualité, une démarche renforcée vers la Transition écologique, l'accompagnement des jeunes Guyancourtois, de la petite enfance à l'enfance et à la jeunesse, la participation de toutes et de tous à la vie municipale.

Clarification en fin de mandat

Déclaration de Driss Akkaoui, Adlène Askri, Caroline De Brauer,
Olivier Pareja, Jean François Ranjard, Samuel Torrero

Faire cette déclaration au dernier conseil municipal, nous paraît assez surréaliste. Ce n'était pas notre intention, mais nous y avons été poussé·es. Nous avons été poussé·es à quitter le groupe Guyancourt en Commun soi-disant pour clarifier notre position. Nous ne le faisons finalement que pour couper court aux insinuations déplacées et propos désagréables de la part, et c'est le plus surprenant, de nos collègues de la majorité municipale,

Issu·es de la liste Décidons Ensemble à Guyancourt qui avait recueilli 16% des suffrages au 1er tour des élections municipales de 2020, nous avons décidé en 2020 de nous engager pour la mandature et considérons que donc la majorité Guyancourt en Commun (même avec la liste GPT qui y était très majoritaire) était collective pour 6 ans. Pour autant, ce n'était ni soutien inconditionnel au « chef », ni un engagement éternel. En tant qu'adjoint et élu·es, notre perception est que nous ne sommes pas des représentants du maire, mais bien des représentants des électrices et les électeurs qui ont voté pour nous, pour un programme commun 2020-2026

Nous avons eu des réussites ensemble, mais aussi des différents et mal digéré certains arbitrages. Pour autant, nous sommes restés transparents pour finir la mandature, nous pensions achever ensemble ce mandat en cohérence avec cet accord.

Ensemble en 2020, nous avons notamment convenu d'un programme de mesures ambitieuses, issues pour bon nombre d'entre elles du Pacte pour la Transition Ecologique, l'objectif étant de répondre, au niveau local, aux enjeux de l'adaptation au changement climatique. Certes il y a eu des avancées durant ce mandat, mais le manque de volonté et la frilosité des décisions n'a pas permis de mettre en place ces mesures à la hauteur des enjeux. Les actualités nous montrent pourtant qu'en 6 ans, de nouveaux et intenses phénomènes climatiques frappent de plus en plus fréquemment toutes les régions de France.

Voici quelques exemples concrets de sujets qui ont progressé n'ont pas été menés jusqu'au bout

- la Ville est heureusement propriétaire de terres agricoles mais actuellement c'est un agriculteur qui produit des céréales avec engrais et insecticides (et milite pour cela) à destination de l'exportation. Il aurait dû être incité à changer ou être remplacé par des maraîchers pouvant alimenter nos circuits courts en produits biologiques.

- un bail environnemental a été mis en place pour un terrain agricole derrière le technocentre Renault pour imposer à l'agriculteur des pratiques écologiques mais sans clause sur les pesticides, comme voté à l'unanimité en 2019, c'est une déception.

- l'absence de volonté sur les mobilités actives est aussi un marqueur : le tracé du RER Vélo sur les trottoirs de l'avenue de l'Europe, la frilosité sur les aménagements pour les mobilités douces route de Troux ou rue Haussmann deux exemples où d'autres options étaient possibles

- enfin, l'expérimentation des Groupes Action Projet (GAP) a été une vraie réussite tant dans la participation citoyenne que dans le rendu final mais pourquoi un seul GAP sur un sujet d'aménagement, le bassin Lewigue, en 6 ans ?

Après plus de 6 ans de travail en commun, nous ne partageons toujours pas l'urgence liée au changement du climat et au besoin de déployer une démocratie plus participative à tous les niveaux.

Les raisons qui ont conduit les élu·es issu·es de la liste Décidons Ensemble à Guyancourt à quitter la majorité et celles qui ont amené d'autres élus à faire le même choix ne sont pas identiques.

Elles reposent toutefois sur un constat partagé : de nombreux sujets structurants n'ont pas fait l'objet d'arbitrages collectifs au sein de la majorité. À plusieurs reprises, nous avons été amenés à assumer des décisions sans avoir été pleinement associés à leur élaboration. Ces situations, répétées au cours du mandat, expliquent en partie notre décision, sans qu'il soit nécessaire d'en dresser ici la liste.

Après six années de travail commun, nous ne partageons plus pleinement l'appréciation des priorités ni le niveau d'ambition des réponses à apporter aux défis auxquels la commune est confrontée. Nous considérons nécessaire de promouvoir un fonctionnement davantage fondé sur la délibération collective et une action publique plus volontariste.

Par ailleurs, l'émergence d'une seconde alternative pour les prochaines élections municipales, portée par une liste plus jeune et plus diverse, UPEG, deuxième liste de gauche, ouvre la perspective d'un renouvellement des pratiques et d'un rythme d'action plus en adéquation avec les enjeux écologiques et démocratiques.

Notre soutien à cette liste pour les élections à venir n'est donc pas une rupture mais bien une cohérence et c'est pourquoi nous avons décidé collectivement de quitter le groupe Guyancourt en Commun afin de finir notre mandat en cohérence avec nos convictions et les engagements pris auprès des électrices et des électeurs.

**Déclaration Réveil Citoyen à Guyancourt
Bilan de notre action constructive et force de proposition
(Mandat 2020-2026)**

Monsieur le Maire, chers collègues,

À l'heure où nous approchons de la fin du mandat 2020-2026, notre groupe souhaite rappeler avec clarté la ligne qui a guidé chacune de nos interventions : être force de proposition, agir dans l'intérêt des Guyancourtois, et contribuer à l'amélioration de la vie de notre ville, sans jamais céder aux postures politiciennes.

Depuis six ans, nous avons travaillé avec constance, sérieux et responsabilité. Nous avons porté des propositions concrètes, réalistes et utiles, dans plusieurs domaines essentiels.

1. Pour la jeunesse : un programme innovant – “Kesk’IA”

Nous avons proposé la mise en place du programme Kesk’IA, un dispositif d'accompagnement aux usages du numérique et de l'intelligence artificielle pour les jeunes Guyancourtois.

L'objectif était clair : réduire les inégalités numériques, développer l'esprit critique, encourager la créativité et préparer nos jeunes aux métiers de demain. Cette proposition reste d'actualité et répond à un besoin réel exprimé par les familles et les professionnels.

2. Pour la mémoire et la cohésion : un travail transpolitique sur l'histoire

Nous avons demandé la création de groupes de travail transpolitiques sur les questions mémorielles, notamment :

- une journée de commémoration en lien avec l'abolition de l'esclavage,
- une reconnaissance locale de l'histoire des tirailleurs africains,
- un travail pédagogique et citoyen autour de ces mémoires partagées.

Notre volonté a toujours été de rassembler, de transmettre et de construire une mémoire locale inclusive, respectueuse et tournée vers l'avenir.

3. Pour la solidarité et la vie des quartiers : un Guyancourt Plage recentré

Nous avons proposé de centraliser Guyancourt Plage dans un lieu unique et accessible, afin d'en faire un véritable temps fort de la vie de la ville, plus visible, plus convivial et plus fédérateur.

L'objectif était simple : renforcer la cohésion entre les quartiers, faciliter la participation des familles et optimiser les moyens municipaux.

4. Pour les familles : une réservation en ligne des repas scolaires

Nous avons porté la proposition d'un système de réservation en ligne des repas, permettant :

- de respecter le choix des parents,
- de réduire le gaspillage alimentaire,
- d'améliorer la gestion des effectifs en restauration scolaire.

Une mesure moderne, écologique et efficace, déjà adoptée dans de nombreuses communes.

5. Pour la solidarité alimentaire : une épicerie solidaire à imaginer ensemble

Nous avons également proposé d'explorer l'idée d'une épicerie solidaire à Guyancourt.

Un lieu où l'on pourrait trouver :

- des produits locaux, bio ou de saison,
- des prix ajustés aux revenus,
- des ateliers cuisine, des animations, des temps d'échange,
- un soutien aux producteurs du territoire.

Au-delà de l'aide alimentaire, une telle épicerie serait un levier d'inclusion, de dignité et de lien social, un espace de mixité et de rencontres, ouvert à tous mais attentif aux foyers modestes.

Ce n'est aujourd'hui qu'une idée, mais elle pourrait nourrir une réflexion collective avec les habitants, les associations et les acteurs locaux.

6. Une ligne constante : voter et intervenir dans l'intérêt des Guyancourtois

Tout au long du mandat, nous somme/avons :

- intervenu de manière constructive,
- voté en conscience,
- soutenu les projets utiles,
- alerté quand cela était nécessaire,
- proposé des solutions concrètes,

Toujours avec un seul objectif : servir les Guyancourtois, tous les Guyancourtois.

Nous avons démontré qu'une opposition peut être responsable, sérieuse et utile, sans renoncer à ses convictions.

Nous assumons pleinement notre bilan : celui d'un groupe qui a travaillé, proposé, alerté, soutenu quand c'était utile, et voté toujours dans l'intérêt des Guyancourtois.

Nous continuerons, jusqu'au dernier jour du mandat, à être une voix constructive, exigeante et engagée pour notre ville.

Même si les enjeux d'un conseil municipal sont avant tout locaux, nous n'en restons pas moins des élus profondément solidaires des Guyancourtois et militants pour les droits humains, ici comme ailleurs. Les drames nationaux et internationaux ne peuvent nous laisser indifférents lorsqu'ils touchent à la dignité humaine, à la paix et à la justice.

Nous aurions aimé que la majorité partage plus cette conviction : écouter l'opposition, rassembler au-delà des clivages et affirmer des valeurs universelles ne sont pas des signes de faiblesse, mais des preuves de maturité démocratique.

Nous continuerons, jusqu'au dernier jour de ce mandat, à porter cette voix : celle d'un groupe exigeant, solidaire des Guyancourtois, attentif aux causes nationales et internationales, et profondément attaché au rassemblement et aux valeurs qui fondent notre République.



Conseil municipal du 10 février 2026

Déclaration du groupe Guyancourt en Commun

**Sur la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la
Délinquance**

Francine LACROIX

En renouvelant sa Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, notre Ville se dote d'un cadre clair, partagé et ambitieux pour répondre aux enjeux de sécurité, de prévention et de tranquillité publique auxquels nos habitants sont légitimement attachés.

Cette stratégie est avant tout un outil structurant. Elle permet de dépasser une logique d'actions ponctuelles pour inscrire notre action dans une vision cohérente, lisible et durable. Elle fixe un cap commun à l'ensemble des acteurs du territoire et donne du sens à des actions qui, pour beaucoup, existent déjà mais qui trouvent désormais une articulation renforcée.

Elle constitue un véritable levier stratégique, fondé sur un diagnostic partagé et approfondi du territoire, élaboré avec l'ensemble des partenaires : services de l'État, forces de sécurité, justice, bailleurs, acteurs associatifs, sociaux et éducatifs. Ce travail collectif a permis d'identifier avec précision les problématiques locales, les publics les plus vulnérables, mais aussi les ressources sur lesquelles nous pouvons nous appuyer.

À partir de ce diagnostic, trois axes prioritaires ont été définis :

- prévenir la délinquance des jeunes,
- lutter résolument contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux enfants
- préserver la tranquillité du quotidien pour l'ensemble des Guyancourtoises et des Guyancourtois.

Nous voulons le rappeler avec force : la sécurité ne peut se résumer à la seule réponse répressive. Elle doit s'inscrire dans une politique de prévention volontariste, agissant en amont des difficultés. C'est tout le sens des actions engagées en direction des jeunes, notamment à travers le partenariat avec la Sauvegarde des Yvelines. En assumant pleinement une responsabilité qui n'est pas la sienne, puisqu'elle est de

compétence départementale, la Ville a fait le choix d'investir dans l'accompagnement éducatif et la présence sur le terrain, convaincue que prévenir aujourd'hui, c'est protéger durablement notre territoire.

La lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants constitue également un engagement fort de cette stratégie. Sensibiliser, libérer la parole, mieux accompagner les victimes et soutenir les professionnels sont des priorités qui traduisent notre refus de toute forme de violence, y compris celles qui restent invisibles.

Enfin, la préservation de la tranquillité publique repose sur une action de proximité, une coordination renforcée des acteurs et un service de police municipale pleinement mobilisé, en lien étroit avec la Police nationale. La présence sur le terrain, la réactivité face aux incivilités, la sécurité routière et le dialogue avec les habitants sont au cœur de notre action quotidienne.

Avec cette nouvelle STSPD, Guyancourt affirme une vision claire : prévenir plutôt que subir, agir collectivement plutôt qu'isolément, et construire dans la durée un territoire plus solidaire, plus apaisé et plus sûr. Le groupe majoritaire soutient pleinement cette stratégie, qui incarne une politique responsable, humaine et tournée vers l'avenir.